

Le Pacte Pastoral Intercommunal

Pour plus d'informations



L'élevage pastoral :
notre priorité

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires (CC CAC-TS) **s'engage** en faveur du pastoralisme.

“ Les élus ont voté et adopté en conseil communautaire le 13 mai 2015 un document unique en France, un **contrat social et territorial**, lié à l'identité du territoire :

Le pacte pastoral intercommunal

Il a été élaboré et **co-construit** à l'issue d'une démarche assez exceptionnelle, libre de toute directive politique, par un **groupe d'éleveurs à l'origine du projet**.

Ils ont été accompagnés par la recherche dans leurs réflexions et soutenus par les élus locaux et les associations et institutions environnementales, agricoles et foncières.

Depuis, grâce à ce pacte, nous avons défini un plan d'actions et obtenu des aides financières pour **mettre en oeuvre des actions concrètes** : reconquête de pâturages, projets communaux, animation foncière, réhabilitation des drailles, information du public...le programme d'actions est en cours ! ”

Bernard COMBERNOUX, Vice-président de la CC CAC-TS et président du comité d'animation du Pacte Pastoral

Que contient le texte du Pacte Pastoral ?

La reconnaissance de l'**intérêt général du pastoralisme** pour le territoire, le soutien aux transmissions et installations d'exploitations agricoles, la réhabilitation des drailles, des innovations juridiques basées sur le droit négocié : **servitude pastorale, priorité pastorale, zonage pastoral** dans les documents d'urbanisme...

La servitude pastorale, c'est quoi ?

Tolérance de passage et broutage des animaux sur fonds d'autrui, en l'absence de préjudice par les troupeaux et de refus formel des propriétaires.

Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires"

Contactez-nous :

Rue principale, 30124 L'Estréchure
04 66 85 34 42
pactepastoral@cac-ts.fr



Retrouvez le texte du Pacte :

<https://caussesaignoualcevennes.fr/competences/pacte-pastoral/>



Suivez les actualités :

fb.me/natura2000.pactepastoral.cccacts



"Faites de la draille !" chantier participatif 2018 de nettoyage d'un chemin de transhumance



- Causse Begon
- Dourbies
- Lanuéjols
- Lasalle
- L'Estréchure
- Les Plantiers
- Notre-Dame-de-la-Rouvière
- Peyrolles
- Revens
- Saint-André-de-Majencoules
- Saint-André-de-Valborgne
- Saint-Sauveur-Camprieu
- Saumane
- Soudorgues
- Trèves
- Valleraugue

Projet soutenu par



Retrouvez aussi nos partenaires techniques, membres du comité d'animation du Pacte pastoral intercommunal :



Ainsi que : Association « Transhumance et Avenir », Fédération des Groupements Pastoraux Gard-Lozère, Syndicat des éleveurs de brebis Raïole, CPIE Causses Méridionales

Le territoire a besoin de vous !

Agissons ensemble :

Habitants

Propriétaires fonciers

Elus

Futurs éleveurs

Agriculteurs



Crédit photos : Sylvain Cabannes / Noémie Cabannes



Le pastoralisme

Reconnu d'intérêt général pour le territoire

Ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources spontanées (herbe, broussailles, fruits...), pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux.

- Il valorise et entretient prairies et pelouses naturelles, landes, sous-bois, sentiers...
- Il maintient les milieux ouverts, ce qui génère une riche biodiversité, réduit le risque incendie, et façonne les paysages.
- Il valorise des espaces difficilement exploitables autrement, pour produire une ressource alimentaire locale.
- Il maintient un patrimoine culturel exceptionnel (les savoir-faire, le bâti, la transhumance...).
- Il contribue ainsi au tissu économique et social sur le territoire.

Le saviez-vous ?

Pour s'installer et investir, l'éleveur a besoin de sécuriser son accès aux terres. Le propriétaire foncier, de son côté, a l'obligation de valoriser ses terres d'après le Code Rural. Il existe d'autres types de contrats, plus souples, que les baux ruraux.

Propriétaires fonciers

En mettant à disposition vos terres, participez au renouveau de l'agriculture, du paysage et de la vie locale ! Et profitez des bénéfices du pâturage : débroussaillage, surveillance, augmentation de la valeur de vos parcelles...contactez-nous !

Habitants

Vous pouvez soutenir les éleveurs pastoraux en achetant des produits issus de leurs exploitations ou en participant aux actions bénévoles d'entretien du patrimoine agro-pastoral...contactez-nous !

Futurs éleveurs

Vous avez un projet d'installation ? Vous cherchez des terres, une ferme à reprendre, vous souhaitez le soutien des élus...contactez-nous !

La convention pluri-annuelle de pâturage permet au propriétaire de garder l'usage de ses terres pour sa propre utilisation et aussi la multifonctionnalité de l'espace (pâturage pour l'éleveur et par exemple, chasse, exploitation forestière, cueillette... pour le propriétaire qui garde la maîtrise de ses terres).

Le **commodat ou prêt à usage gratuit**, engagement moral entre le propriétaire et l'agriculteur, est un contrat souple, d'une durée à déterminer librement entre les parties.

La **convention de mise à disposition** donne au propriétaire la possibilité de confier à la Safer la gestion locative de ses terres, pour une durée déterminée (de 1 à 6 ans, renouvelable une fois).

*Car chacun de nous fait partie d'un territoire vivant, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO pour ses paysages agro-pastoraux, avec une identité pastorale forte ;
Nous avons tous un rôle à jouer !*

Elus

Vous pouvez favoriser les projets d'installation, protéger le foncier via les documents d'urbanisme, récupérer les biens vacants pour les mettre à disposition d'agriculteurs...contactez-nous !

Agriculteurs

Vous pouvez échanger avec d'autres éleveurs ou des techniciens pour optimiser l'utilisation de vos parcours. Vous pouvez aussi anticiper la transmission de votre ferme et du pâturage. Des organismes et des outils existent pour vous y aider...contactez-nous !

